

RAPPORT N° 05/7-04
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE

**COMPLEMENT A L'ARTICLE 12
DES STATUTS DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

Par Délibération n° 04/4-33 du 20 août 2004, vous avez validé les Statuts du Conseil d'Exploitation de la Régie Marchés et Droits de Place.

Afin d'améliorer le fonctionnement du Conseil d'Exploitation, il convient de compléter les dispositions de l'Article 12 en y incorporant une procédure de délégation de vote.

La modification est la suivante.

Article 12

REDACTION ACTUELLE

Les séances du Conseil ne sont pas publiques.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des membres présents.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le Directeur de la Régie assiste aux réunions du Conseil d'Exploitation avec voix consultative, sauf lorsqu'il est concerné par l'affaire.

Article 12

COMPLEMENT

Un membre empêché d'assister à une séance peut donner pouvoir écrit de voter en son nom, à un collègue de son choix.

Un même membre ne peut être porteur que d'un seul pouvoir (ou mandat), lequel est toujours révocable.

Sauf cas de maladie, dûment constatée, le pouvoir ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.

Les pouvoirs doivent être remis au Président du Conseil d'Exploitation en début de séance.

RAPPORT N° 05/7-04

Les autres articles restent inchangés.

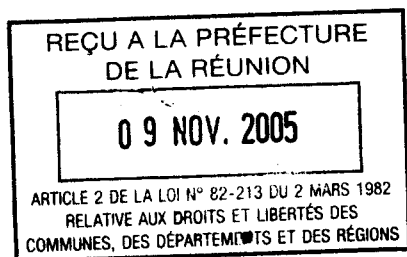
Je vous demande donc d'approuver la modification des Statuts du Conseil d'Exploitation de la Régie Marchés et Droits de Place.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Député-Maire absent
Le Premier Adjoint**



Jacques MOREL



DELIBERATION N° 05/7-04
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 3 novembre 2005

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE

COMPLEMENT A L'ARTICLE 12
DES STATUTS DU CONSEIL D'EXPLOITATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/7-04 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Pascal HO-CHUI, 12ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Développement Economique, Tourisme et Coopération, et 2° Finances et Administration Générale ;

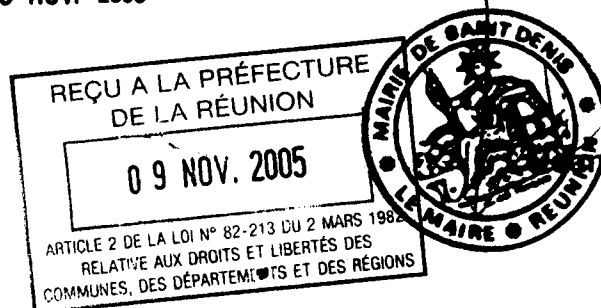
Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la modification des Statuts du Conseil d'Exploitation de la Régie Marchés et Droits de Place (complément à l'Article 12 tel que mentionné au texte du Rapport).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 8 NOV. 2005

Pour le Député-Maire absent
Le Premier Adjoint



Jacques MOREL